

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2023

On rappelle qu'après la cession de son dernier actif en octobre 2014, et en l'absence de projet d'investissement, CFI – Compagnie Foncière Internationale (la **Société**) a cessé son activité locative et est gérée en extinction.

I. Activité et faits marquants du semestre

En date du 9 juin 2023, l'associé commandité a approuvé les comptes de l'exercice 2022 qui font ressortir une perte de 52.235 euros. Il a été décidé l'imputer la perte en totalité au compte « report à nouveau » qui se trouve ainsi ramené de (273.100) euros à (325.335) euros.

II. Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes n'ont pas évolué depuis la clôture au 31 décembre 2022 : la Société ne détenant plus que de la trésorerie placée dans des supports à court terme, est impactée par le niveau des taux d'intérêt. Toutefois, sa structure financière au 30 juin 2023 lui permet de poursuivre sa gestion en extinction.

III. Transactions avec les parties liées

Il n'y en a pas eu de nouvelle au cours de la période sous revue.

IV. Comptes intermédiaires au 30 juin 2023

Le total du bilan, dont l'actif est constitué principalement de trésorerie, s'élève à 58 k€ (vs 24 k€ au 31 décembre 2022).

Le compte de résultat est impacté par l'absence de produits due à la rémunération nulle des placements de trésorerie et par le coût du maintien de la structure cotée. Les charges d'exploitation y afférentes s'élèvent à 31 k€ au 1er semestre 2023. Le résultat financier est de (1) k€ au 30 juin 2023. Le résultat net de la période est une perte (32) k€.

Le montant des capitaux propres ressort à (52) k€ au 30 juin 2023 contre (20) k€ au 31 décembre 2022).

V. Perspectives

Il n'est pas envisagé de développer une quelconque activité opérationnelle au sein de la Société, laquelle n'exerce actuellement aucune activité et n'a ni personnel, ni dette, ni d'autre actif à son bilan qu'un reliquat de trésorerie, sauf dans le cadre d'un éventuel rapprochement par voie de fusion entre la Société et Financière Apsys. Dans le cadre d'un tel rapprochement, l'activité de la Société serait réorientée vers la détention et le développement, direct ou indirect, d'actifs immobiliers commerciaux.